

Nous entendons chercher à améliorer la qualité de vie de tous les habitants des Amériques en leur assurant l'accès à des services de santé adéquats, à de meilleures technologies de la santé, à une eau propre et à une saine alimentation. Prises dans leur ensemble, ces mesures faciliteront l'inclusion de tous les habitants, sans exception, dans la transformation économique et démocratique de l'hémisphère.

Encouragement du développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises

Afin de combattre la pauvreté et compte tenu des différences nationales, les Gouvernements s'engagent à renforcer le développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises en prenant les mesures spécifiques suivantes:

Les gouvernements vont:

- Veiller à ce qu'un nombre important des 50 millions de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises que compte l'hémisphère, dont les propriétaires et les travailleurs - particulièrement les femmes - sont des personnes à revenu modique, aient accès à des services financiers au plus tard en l'an 2000.
- Définir et mettre en oeuvre, avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies et de concert avec la Banque mondiale et les autres organismes de coopération pour le développement, des programmes propres à promouvoir les réformes appropriées des politiques financières qui accéléreront l'entrée sur ce marché des institutions financières officielles, appuieront le développement des institutions oeuvrant dans le secteur et élimineront les obstacles à l'accès des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises aux services financiers.
- Simplifier et accélérer les procédures d'enregistrement, d'obtention de permis, de conformité aux règlements sur le travail et les impôts et officialiser, lorsqu'il y a lieu, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises.
- Appuyer les fournisseurs de services non financiers du secteur privé pour leur permettre d'élargir l'accès aux nouvelles technologies et à la formation au profit des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, ce qui permettra à celles-ci de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux. Promouvoir les partenariats de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises pour leur permettre de s'aider mutuellement à mener leurs affaires et moderniser leur gestion.
- Promouvoir la coordination interinstitutionnelle en créant des mécanismes d'échange efficaces entre institutions publiques nationales et locales appuyant les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises et en facilitant leurs liens avec le secteur privé.
- Dresser des plans nationaux pour la réalisation des mesures définies plus haut et convoquer une conférence régionale des ministres ou des hauts fonctionnaires